C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 3 novembre 2017

O R D R E D U J O U R

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6/10/2017 *Page 2*

2 - ZAC du MARTINEAU - Rétrocession de la tranche 3 *Page 2*

3 - SIEML - Paiement des interventions sur l'éclairage public entre le 1/9/16 et 31/8/17 *Page 3*

4 - Modification du poste d'un agent du restaurant scolaire et service ménage *Page 3*

5 - Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2016 *Page 3*

6 - Comptes-rendus des commissions *Page 8*

7 - Calendrier *Page 9*

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix sept, le trois novembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt six octobre deux mille dix sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Rachel SCELO, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Olivier BACLE,

Membres excusés : Chantal RIPOCHE, Valérie MORILLON *(pouvoir donné à Jean-Pierre JOSELON)*, Jean-Robert TIGNON, Laurence TISSEROND *(pouvoir donné à Dominique COUSIN)*, Céline FROGER, Jean-Luc HAMARD *(pouvoir donné à Michel LENORMAND)*, Claire BIMIER *(pouvoir donné à Bruno GUEDON)*, Sylvie FORTIN *(pouvoir donné à Olivier BACLE)*

Secrétaire de séance : Olivier BACLE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6/10/2017

Approuvé à l'unanimité.

2 – ZAC DU MARTINEAU – RETROCESSION DE LA TRANCHE 3

Par délibération du 5 novembre 2004, le Conseil municipal de Saint-Léger-sous-Cholet décidait la création de la ZAC du MARTINEAU et signait une convention avec Sèvre Loire Habitat pour l'aménagement et la commercialisation de cette opération résidentielle.

Les acquisitions foncières se sont réalisées entre 2005 et 2007 et les travaux de viabilisation de la 1ère tranche ont débuté en juin 2007. Puis l'enchaînement des tranches 2 et 3 a permis la construction d'un total de 204 logements.

Aujourd'hui, les finitions de la tranche 3 sont effectuées, les derniers logements se terminent et il convient de procéder à la rétrocession des futurs espaces publics à la commune.

Il s'agit des emprises identifiées selon le document d'arpentage du cabinet de géomètres AIR et GEO de Cholet, pour un total de 22 814 m².

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

La cession à la collectivité se fera pour l'euro symbolique et les frais notariés seront à la charge de Sèvre Loire Habitat.
L'Agglomération du Choletais, en charge de la compétence assainissement, a émis un avis favorable le 27 janvier 2017.

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la rétrocession à la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET des espaces publics de la tranche 3 de la ZAC du MARTINEAU, aux conditions énoncées ci-dessus.

3 – SIEML – PAIEMENT DES INTERVENTIONS SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LE 01/09/2016 ET LE 31/08/2017

Depuis 2015, le SIEML adresse une facture annuelle pour les petites interventions sur l'éclairage public.
Pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017, elle s'élève à la somme de 344.97 € TTC, répartis comme suit :

LIEUX DE DÉPANNAGE	NATURE DU DÉPANNAGE	DATE D'INTERVENTION	MONTANT DEMANDÉ A LA COMMUNE
Rue de la vendée	Une demande d'éclairage en continue pour le vide grenier des Amis de Léo	26/10/2016	211,89 €
Stade de foot (2 lampes)	1 déplacement + établissement d'un devis	22/11/2016	133,08 €
		TOTAL ANNUEL TTC	**344,97 €**

A l'unanimité, le Conseil municipal VALIDE cette facture annuelle.

4 – MODIFICATION DU POSTE D'UN AGENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICE MENAGE

Suite au départ à la retraite d'un agent le 1er octobre dernier, ses heures de ménage ont été dispatchées sur d'autres agents.

Ainsi, un agent voit son temps de travail passer de 24.07/35èmes à 28,17/35èmes.
Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE sur cette augmentation horaire à compter du 1er décembre 2017.

5 – RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE 2016

1. Organisation du service

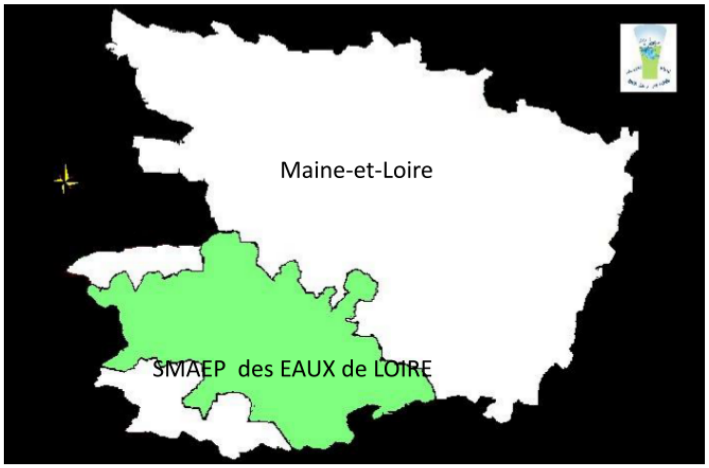

1. Organisation du service au 01/01/2017

- 2 communes + Agglomération du Choletais (A.D.C. en représentation substitution de 23 communes) + Agglomération Mauges Communauté (en représentation substitution de 6 communes nouvelles en représentation substitution de 48 communes historiques)
- Compétence distribution eau (pas de production)
- 127 428 habitants
- 3 432 km de réseau
- délégation de service public (DSP) :
  - Contrat d'affermage avec VEOLIA Eau
  - en vigueur du 01/01/2006 au 31/12/2017

2. Caractérisation technique du service :
2.1. Provenance de l'eau

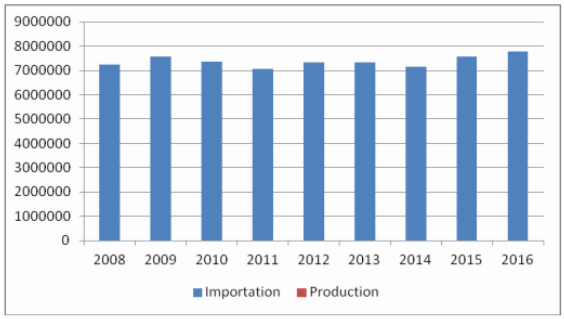

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation
Ressources propres	0	0	
Importations	7 573 435	7 775 169	+ 2,66%
Total général	**7 573 435**	**7 775 169**	**+ 2,66 %**

2. Caractérisation technique du service :
2.3. Nombre d'abonnés

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	49 772	50 399	+ 1.26 %
Nombre d'abonnements non domestiques	22	10	- 54.55 %
Abonnés autres services d'eau	11	11	0 %
Nombre total d'abonnements	49 805	50 420	+ 1.24 %

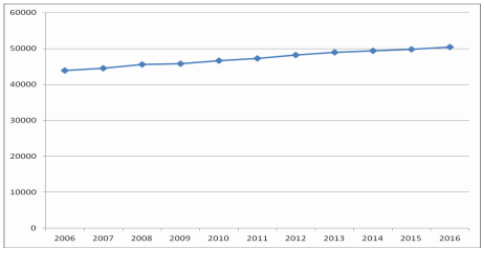

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

2.Caractérisation technique du service :
2.4. Évolution des volumes vendus

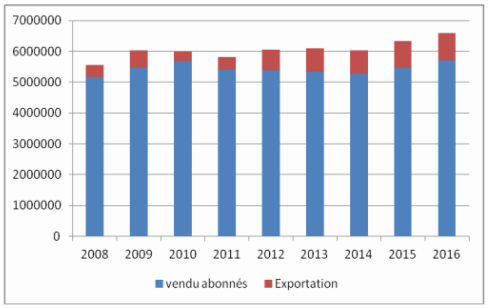

Volumes [m³]	2015	2016	Variation
Volume exporté	858 583	887 293	+ 7,2 %
Volume total vendu aux abonnés	5 472 182	5 711 666	+ 4,4 %

3. Tarification et recettes du service
3.1. Redevance de pollution domestique

- Redevance de pollution domestique calculée par commune

Redevance de pollution domestique	1er jan 2016	1er jan 2017
Unique sur l'ensemble du syndicat	0,3000 € HT	0,3000 € HT

3. Tarification et recettes du service
3.2. Prix de l'eau

PRIX DE L'EAU 2017 – HORS REDEVANCE POLLUTION

	EXPLOITANT		COLLECTIVITE		TOTAL		
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	Variation
Abonnement (part fixe) (€ HT/an)	46,08	46,32	10	6	**56,08**	**52,32**	-6,70%
Part proportionnelle - **prix du m3** (€ HT)	0,6789	0,7391	0,2	0,3	**0,8789**	**1,0391**	18,23%
Prix du m3 vente en gros (€ HT)	0,4771	0,5277	0,3	0,4	**0,7771**	0,9277	19,38%

TVA 5,5 %

3. Tarification et recettes du service
3.3. La facture 120 m³ au 1er janvier 2017 :
avec redevance pollution agence de l'eau

	1er jan 2016	1er jan 2017	Variation
Exploitant	127,55	135,01	+ 5,85 %
Collectivité	34,00	42,00	+ 23,53 %
Agence de l'eau	36,00	36.00	0,00 %
TVA	10,87	11,72	+ 7,82 %
Total [€ TTC]	**208,42**	**224,73**	**+ 7,83 %**

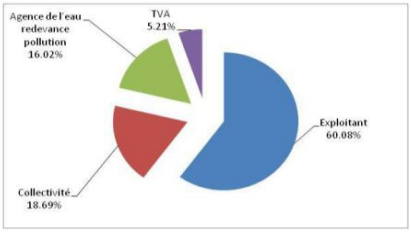

Prix théorique du **m3** pour un usager consommant 120 m3 : **1,87 € TTC**/m3

Prix théorique du **litre** pour un usager consommant 120 m3 : **0,0019 € TTC/L**

3. Tarification et recettes du service
3.4. Évolution des tarifs

composante de la facture d'un usager consommant 120 m³ hors TVA et hors redevance pollution

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Total hors TVA [€]
2005	87,75	155,42	243,17
2006	134,68	109,78	244,46
2007	142,02	109,77	251,79
2008	153,96	105,72	259,68
2009	156,67	88,95	245,62
2010	156,80	85,35	242,15
2011	158,13	73,17	231,30
2012	160,20	50,54	210,74
2013	160,48	34,00	194,48
2014	147,50	34,00	181,50
2015	134,07	46,00	180,07
2016	127,55	34,00	161,55
2017	135,01	42,00	177,01

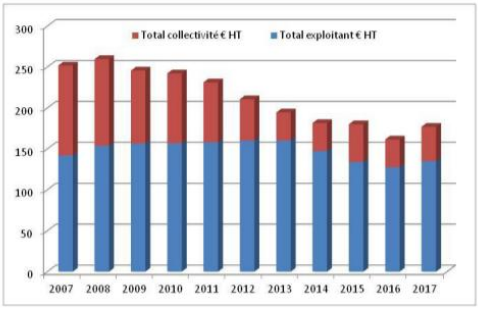

Eléments explicatifs de l'évolution tarifaire :

- Part exploitant : la hausse des tarifs de la part délégataire est due à la hausse du tarif d'achat d'eau au SIDAEP par l'exploitant. De plus, la rémunération de l'exploitant est revue chaque année par application de la formule d'indexation contractuelle.
- Part collectivité : augmentation du prix du m³ de 10 centimes d'euros voté lors du comité syndical de novembre 2016 pour retour au prix 2015

4. Indicateurs de performance
4.1. Qualité de l'eau

Résultats du contrôle réglementaire ARS :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	190	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	12	0	100 %	

Il est à préciser que le SMAEP est uniquement distributeur et ne produit pas d'eau. L'eau achetée au SIDAEP a été contrôlée au préalable de manière approfondie au niveau de la ressource (eau brute), sortie usine de traitement (eau traitée)…sur tous les paramètres de potabilité actuellement en vigueur.

En 2016, l'ARS a poursuivi son programme de recherche de CVM (chlorure de vinyle monomère). Ces analyses ne sont pas intégrées à ce jour dans le contrôle sanitaire réglementaire et ne sont donc pas mentionnées dans le tableau ci-dessus. Pour information, 156 prélèvements ont été réalisés en 2016 dans les écarts du syndicat. 5 résultats ont nécessité une intervention correctrice du SMAEP (travaux ou purges).

4. Indicateurs de performance
4.3. Rendement du réseau de distribution

Selon l'arrêté du 2 mai 2007 :

- rendement du réseau de distribution (R) =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

Année	rendement
2005	81,14
2006	82,58
2007	80,35
2008	76,57
2009	79,71
2010	81,58
2011	82,75
2012	82,56
2013	83,10
2014	84,30
2015	84,10
2016	85,20

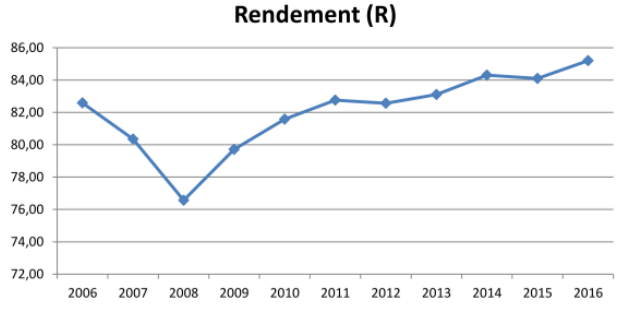

(A titre indicatif, moyenne nationale 2011 : R = 79.8 % - Source Observatoire national)

4. Indicateurs de performance
4.4. Indice linéaire de pertes (Ilp)

- **indice linéaire de pertes en réseau (ILP)** : Volume d'eau perdu par jour et par km de réseau (hors branchements) = $m^3/j/km$

année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
indice	1,23	1,31	1,36	1,22	1,12	1,01	1,03	1,0	0,9	0,97	0,94

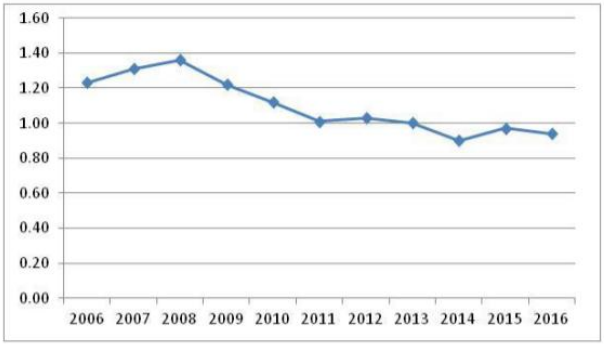

(A titre indicatif, moyenne nationale 2011 : ILP = 3.35 $m^3/km/j$ – Source : Observatoire national)

4. Indicateurs de performance
4.5. Taux de renouvellement du réseau

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,54 %
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	16,825	14,529	16,435	15,859	21,873	23,772

Observation : la longueur de réseau renouvelée en 2016 a augmenté de + 8,7 % par rapport à 2015.

4. Indicateurs de performance
4.6. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.
Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayés	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0.07 %	0.17 %	0.22 %
Montant des impayés (en €)		5 827	13 922	7 905	19 046	24 441

Observation : La forte augmentation du montant et du taux des impayés est directement liée à la modification des modalités de recouvrement inscrites dans la loi BROTTES du 15 avril 2013 et en particulier à l'interdiction des coupures d'eau.

5. Financement des investissements
5.1. Travaux engagés en 2016

Objet des travaux	Montant de travaux € TTC	Subvention ou participation reçues
Travaux de réseaux (extensions et renouvellement)	2 803 177.96 €	386 821.29 €
Pose de 4 sondes de pression sur le réseau	2 443.20 €	NEANT
Renforcement dalle regard « La Jardinerie « St-Pierre Montlimart	2 174.40 €	NEANT
Pose de 2 purges CVM NC 2016 : « L'Espérance » Champ/Layon et « La Palesne » Chanteloup Les Bois	2 305.57 €	NEANT
Pose d'un inverseur électrique La Beusse - Bégrolles en Mauges	9 480.00 €	NEANT
Tx de sécurisation personnels et tx de menuiserie sur 15 réservoirs	27 144.61 €	NEANT
Protection cathodique Feeder Acier Nord Chemillé	7 866.00 €	NEANT
Forage dirigé sous l'Evre - St-Pierre Montlimart	142 260.00 €	NEANT

5. Financement des investissements
5.3. Programme des travaux à venir

PROJETS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE ET LES PERFORMANCES DU SERVICE :

Objet des études	Montant de travaux € TTC	Subventions accordées	Contributions collectivités adhérentes
Diagnostic génie civil réservoirs	30 000		
Mission Maitrise d'œuvre réhabilitation et renforcement réservoir sur tour de Gesté Le May/Evre et St-Léger-Sous Cholet	37 944		

PROGRAMMES ADOPTES PAR LE CONSEIL AU COURS DU DERNIER EXERCICE :

Objet des travaux	Montant de travaux € TTC	Subventions accordées	Contributions collectivités adhérentes
Construction d'un réservoir d'eau potable à Chanzeaux	3 385 249	NEANT	
Travaux d'extension de réseaux d'eau potable 2017	750 000	NEANT	
Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable 2017	2 250 000	NEANT	

Le Conseil municipal PREND acte du présent rapport.

6 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

6.1 – VIE SOCIALE

Portes Ouvertes du restaurant scolaire : 50 parents, intéressés par la provenance des produits.

6.2 – VIE ASSOCIATIVE/COMMUNICATION

- Salle de la Prairie : espace convivial terminé par les services techniques à la place du jardin minéral
- Vendredi 17 novembre : réception des équipes U15 Football et U17 Basket.
- Bulletin : distribué dans une semaine.
- Semaine Ukrainienne du 13 au 17 novembre, avec animation dans la cour de la Mairie et à la salle des fêtes.

7 - CALENDRIER

NOVEMBRE			
Samedi	4	Visite des bâtiments communaux	9h00
Mardi	7	Présentation du CME au foyer municipal	15h15
Mardi	7	Commission Intercommunalité	19h45
Samedi	11	Cérémonie armistice	9h00
Lundi	13	commission finances	18h15
Lundi	13	Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	14	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Jeudi	16	Comité de Pilotage TAP	18h30
Vendredi	17	Récompenses équipes de jeunes Basket / Foot au pôle	18h30
Samedi	18	Visite des bâtiments communaux	9h00
Dimanche	19	Repas des aînés	12h00
Lundi	20	Conseil AdC	18h30
Vendredi	24	Soirée cinéma proposé par le CME Salle de la Prairie	18h30
Samedi	25	Fin de visite des bâtiments et voirie	9h00

DECEMBRE			
Vendredi	1	Conseil municipal	20h00
Lundi	4	CME présentation à la presse	15h00
Lundi	4	Commission Cadre de vie	20h30
Mardi	5	Commission Intercommunalité	19h45
Samedi	9	séminaire ADC	08h30
Lundi	11	Commission Vie sociale	20h00
Mardi	12	Elections du Conseil Municipal d'Enfants	14h00
		Commission vie associative/communication	20h30
Lundi	18	Conseil AdC	18h30